



Demande recours d'une condamnation par défaut

Par **routard1709**, le **11/11/2010** à **15:15**

Bonjour,rnje suis algerien né en 1955 j'etais condamné de 03 ans de prison par défaut 02 ans d'interdiction de territoire francais ma question es:esque je faire un recours et comment mes salutations

Par **citoyenalpha**, le **12/11/2010** à **13:33**

BonjourrrnrnPour faire opposition a un jugement rendu par défaut vous disposez de 10 jours à compter de la notification ou signification du jugement.rnrnPassez ce délai seul l'appel est recevable. Le délai d'appel est de 10 jours à compter de la date où le jugement est devenu définitif.rnrnRestant à votre disposition

Par **lionne75020**, le **08/07/2013** à **13:14**

Bonjour rnrnUn jugement par défaut a 8 ans de prison.ferme le 21 juin. Avec incarceration immediate...y a t il une aide pour ca? un avocat réputé pour une aide? rnrnMerci beaucoup par avance

Par **lionne75020**, le **08/07/2013** à **23:09**

Bonjour rnrnUn jugement par défaut a 8 ans de prison.ferme le 21 juin. Avec incarcération immédiate...y a t il une aide pour ça? un avocat réputé pour une aide? rnrnMerci beaucoup par avance

Par **lionne75020**, le **08/07/2013 à 23:10**

Bonjour rnrnUn jugement par défaut a 8 ans de prison.ferme le 21 juin. Avec incarcération immédiate...y a t il une aide pour ça? un avocat réputé pour une aide? rnrnMerci beaucoup par avance

Par **amajuris**, le **09/07/2013 à 00:02**

lionne75020,rnil ne sert à rien de reposer votre question plusieurs fois dans la même journée.rnles bénévoles répondant quand ils peuvent et aux questions qu'ils veulent.rnles avocats réputés sont par principe chers sauf si l'affaire les intéresse.rnsi vous n'avez pas les moyens vous pouvez demander l'aide juridictionnelle.rncdt

Par **kassyjona07**, le **19/07/2014 à 14:14**

bonjour,rn voilà mon compagnon a été juger par défaut d un 1 an de prison ferme avec arrêt immédiat nous avons fait un appel en grace que se passe t-il si il ne se rend pas?rnquel recours pouvons nous encore faire sachant qu il ne peut plus faire opposition?merci d avance de votre réponse

Par **alterego**, le **19/07/2014 à 14:36**

Bonjour,rnrnComment a-t-il eu connaissance de la décision ? Mandat d'arrêt ?rnrnCordialement

Par **kassyjona07**, le **19/07/2014 à 16:31**

mon compagnon passait le 16 juin au tribunal mais devait etre present obligatoirement a l hopital pour notre fille ainée dc on a fasher le papier ms le jugement a ete rendu le 30 ou son avocate etait presente et a ete condanme par défaut mais nous avons les preuve de l hopital qu il devait etre la obligatoirement durant les 4 jr d hospitalisation!!

Par **aguesseau**, le **19/07/2014 à 18:28**

bjr,rnsi votre compagnon a été représenté par son avocat au procès, il ne s'agit pas d'un jugement par défaut mais d'un jugement à titre contradictoire ou l'opposition n'est pas possible.rndonc le seul recours est l'appel.rncdt